



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2022

Réf. : 2022/36

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt-heure trente le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni au foyer communal – espace Paul Maubon, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain — M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle – SCHMITT Marie-Gil - MM AUBIN Dimitri (point n°4) – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – ARNAUD GIBOULET - Nadia MENALDO KEBDANI – M. Jacky REBUFFAT –

**ABSENTS** : Mmes HURLIN Régine – BAECKER Sybille- COULON Daniel – ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS** : Madame HURLIN à Madame FOURES  
Madame BAEKER à Monsieur TIXADOR  
Monsieur COULON à Monsieur CHABAUD  
Monsieur ALTIER à Madame MENALDO

Soit 18 votants (points 1/2/3) puis 19 votants (à partir du point 4)

-----  
**OBJET** : Remboursement de l'acompte versé pour la réservation du foyer

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2018/71 du 31 octobre 2018, portant approbation du règlement intérieur du foyer communal, celui-ci précisant que les acomptes pourront être remboursés en cas d'annulation dûment justifiée,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur James NEVEU, qui informe la commune de l'annulation de sa location et qui sollicite le remboursement du montant de l'acompte versé au titre de la réservation du foyer communal pour le mois d'octobre 2022,

DECIDE à l'unanimité

**ARTICLE 1** : de procéder au remboursement de la somme de trois cents (300) euros (300 €) correspondant au montant de l'acompte versé par Monsieur James NEVEU au titre de la réservation du foyer communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

